

ICADE SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU
CAPITAL**

(Assemblée générale mixte du 21 avril 2023 – 17^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

(Assemblée générale mixte du 21 avril 2023 – 17^{ème} résolution)

Aux Actionnaires
ICADE SA
27, rue Camille Desmoulins
92445 Issy-les-Moulineaux

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de vingt-quatre (24) mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

DocuSigned by:

0A8D08705ECF404...

Lionel Lepetit

DocuSigned by:

0ACA167EB2014A5... DocuSigned by:

EAC2FEFC31074D8...

Gilles Magnan Johanna Darmon